



Compte-rendu d'Assemblée Générale 2022

le dimanche 15 janvier 2023 à Pertuis

Clubs présents (16) :

- 0109 : MINI RACING CANNES LA BOCCA (2 voix)
- 0265 : MINI RACING CLUB MARIGNANE (3 voix)
- 0269 : TURBIE RACING CLUB (5 voix)
- 0270 : COGOLIN RADIO COMMANDE MAX FUSION (2 voix)
- 0296 : MINI BOLID' CLUB PERTUISIEN (5 voix)
- 0302 : MARSEILLE MINI MODELES (11 voix)
- 0336 : VAR AUTO MODELISME PIERREFEU (5 voix)
- 0432 : MINI RACING CLUB PENNES MIRABEAU (10 voix)
- 0806 : NITRO SYMPHONIE CLUB (10 voix)
- 0948 : PEGASE RC RACING (3 voix)
- 0965 : PASSION MODELISME ORANGEAIS (3 voix)
- 0974 : MINI BUGGY DE L'ARC (1 voix)
- 1007 : MINI BOLIDES DRACENOIS (3 voix)
- 1033 : X-TREME BUGGY LA BRILLANNE (2 voix)
- 1046 : ASSOCIATION MODELISTE MEYRARGUAISE (3 voix)
- 1152 : RC MODELES CLUB ISTREEN (4 voix)

Clubs absents (7) :

- 0131 : RADIO MODEL CLUB PIERRELATTE (2 voix)
- 0298 : MINI RACING CLUB ANTIBOIS (3 voix)
- 0344 : MODELISME AUTO SPORTING CLUB ORAISON T.T (1 voix)
- 0795 : RASSEMBLEMENT MODEL CLUB DE LA CRAU (1 voix)
- 0808 : MINI AUTO CLUB ROGNACAI (4 voix)
- 0935 : MINI BUGGY 05 (2 voix)
- 1131 : MONTEUX VENTOUX RADIO COMMANDE (7 voix)

Membres du comité directeur de la Ligue présents :

- FARINES Édouard (président)
- REYNIER Vincent (secrétaire)
- LERDA Patrick (trésorier)
- LECUYER Laurent (délégué 04)
- PARISI Didier (délégué 06)
- ARMAND David (délégué 13)
- MATHIEU Régine (déléguée 83)

I. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Ouverture de la réunion à 14h.

Le Président Édouard FARINES ouvre l'assemblée générale de la saison 2022 en remerciant les différents clubs présents d'avoir fait le déplacement ainsi que le club de Pertuis qui a assuré l'organisation de cette réunion dans les meilleures conditions.

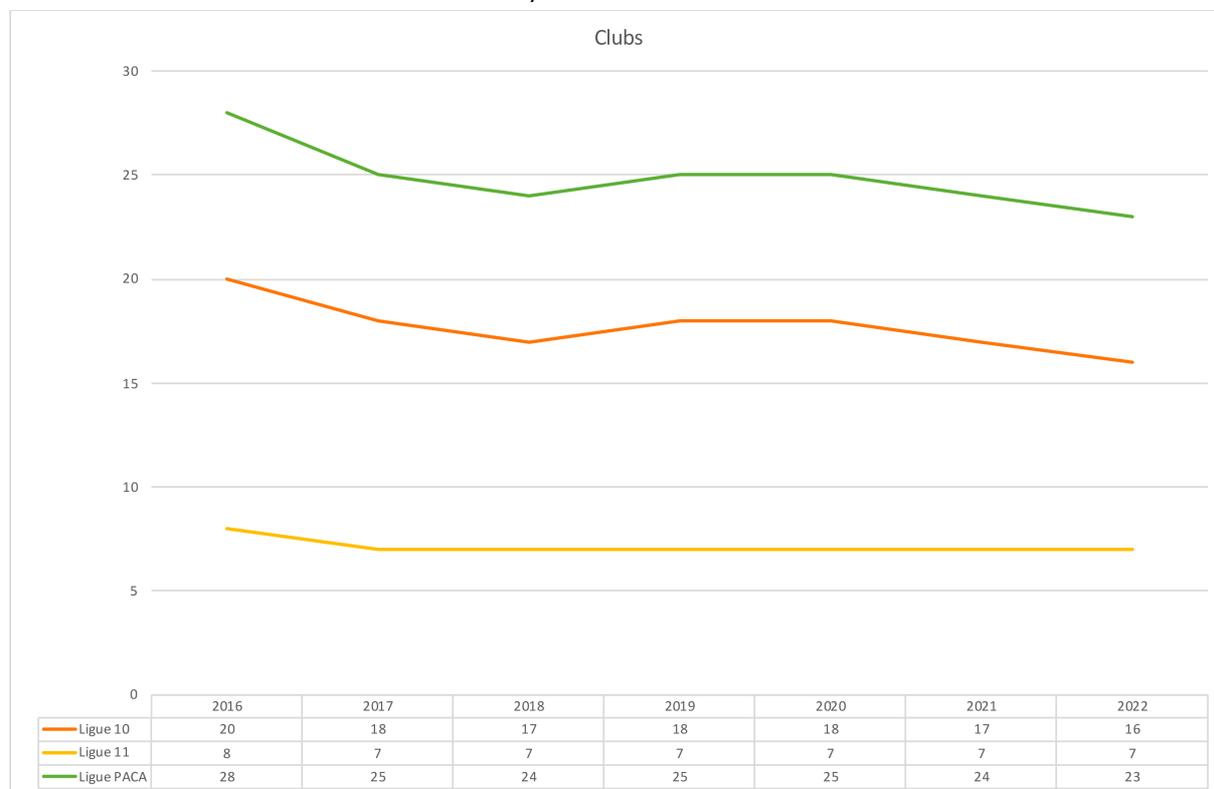
Désignation d'un président et d'un secrétaire de séance.

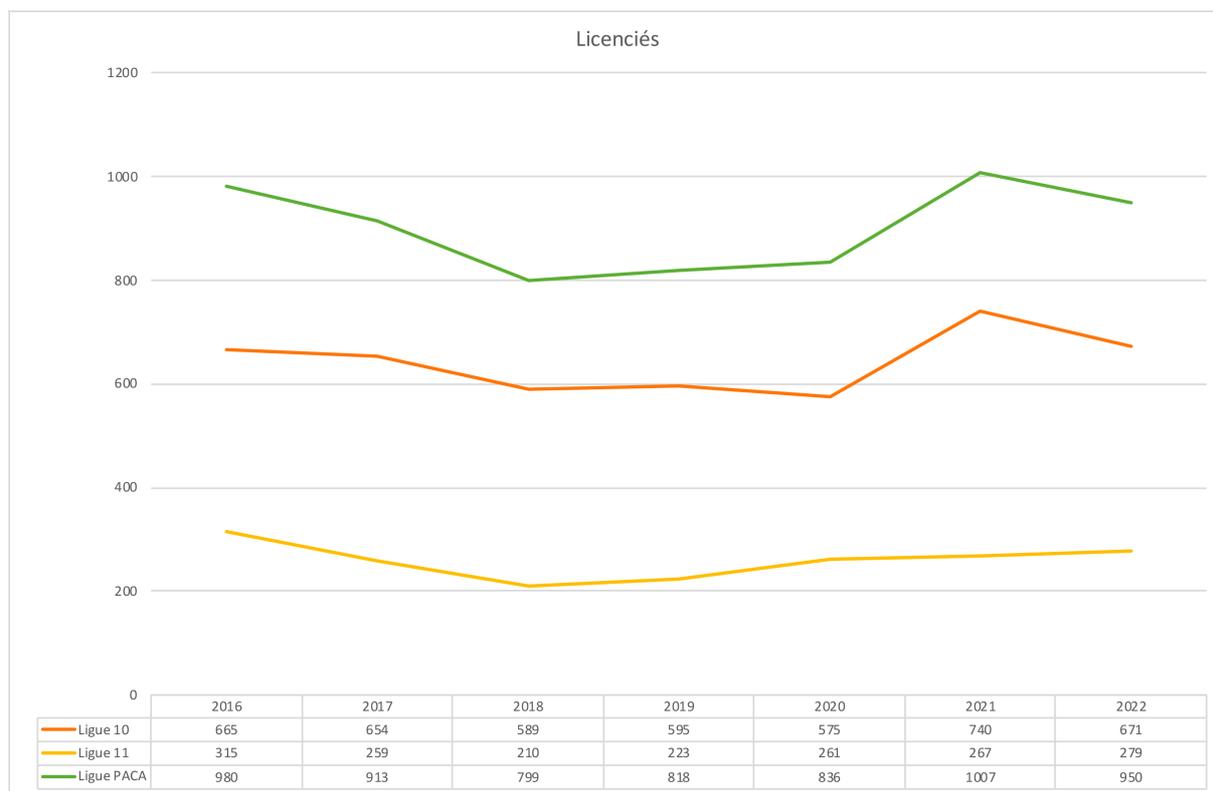
Édouard FARINES est désigné à l'unanimité comme président de séance, Vincent REYNIER est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Rapport moral du président (Édouard FARINES).

La saison 2021 a été exceptionnelle en ce qui concerne le nombre de licenciés, la saison 2022 marque une baisse mais reste tout de même à un niveau haut en comparaison des autres années. Le point qui est plus inquiétant est le manque d'attractivité de nos championnats, il n'y a que 433 pilotes classés aux différents championnats sur 950 licenciés. Ce problème concerne les clubs mais également la fédération puisque ce problème est également constaté au niveau national.

Le nombre de club reste stable, on note seulement 1 club en moins dans la Zone 10 (et quelques clubs avec une activité très faible voir inexistante).





Le fait marquant de cette saison 2022 a été l'organisation d'une animation de découverte et d'initiation à la Voiture R/C avec la FFVRC lors du Grand Prix de France de Formule 1 au circuit Paul Ricard. Cette manifestation unique a été l'occasion de toucher un nombre très important de personnes et ainsi de faire mieux connaître notre sport. L'expérience a été particulièrement positive pour les membres de la Ligue présents sur place !

Rapport financier (Patrick LERDA).

La réversion de la FFVRC pour la saison 2022 sera en légère baisse par rapport à l'an dernier puisque le nombre de licence diminue (en particulier les licenciés compétition).

Un appel à projet avait été lancé en fin d'année par la FFVRC, 4 clubs de la Ligue PACA y ont répondu, le comité directeur de la ligue a validé les 4 projets et a décidé de diviser la somme allouée par la FFVRC (non perçue à ce jour) de manière égale entre les 4 projets.

(Le détail du rapport financier est disponible en annexe).

Vote du quitus des comptes.

Le rapport financier présenté par Patrick LERDA est approuvé à l'unanimité.

Présentation du calendrier des courses pour 2023.

Le calendrier de la saison 2023 est finalisé, il est consultable sur le site internet de la Ligue et sera mis à jour en fin de semaine pour tenir compte des quelques ajustements demandés lors de l'AG.

Perspectives pour la saison 2023.

- La saison 2023 s'annonce positivement pour notre Ligue qui accueillera 3 courses nationales : un championnat de France Piste 1/8 Classique à Monteux, 1 championnat de France TT 1/10 à Antibes et la Coupe de France / Coupe des Ligues TT 1/8 Th à Pertuis.
- Une formation à l'utilisation du logiciel de chronométrage RC-Timing sera organisée en début d'année par Vincent REYNIER, en concertation avec la formation mise en place par la FFVRC. Cette formation se déroulera à Pierrefeu étant donné que la majorité des clubs intéressés sont de la Zone 11.

Questions à remonter à la FFVRC.

- Serait-il possible d'envoyer un questionnaire aux licenciés pour savoir comment ils ont connu la R/C (bouche à oreille, modéliste depuis longtemps, découverte sur un événement type GP de France de F1) ?
- Les jeunes pilotes, en particulier Loisir, souhaiteraient une licence sur l'année scolaire. Serait-il possible d'envisager la création d'un passeport découverte valable 3 mois pour 6€ (24€ / 4) (avec un critère d'âge éventuellement) ?

Plusieurs questions ont été posées au sujet de l'affiliation et des nouveaux statuts pour les clubs, Vincent préparera un courrier de synthèse qui sera adressé à la FFVRC au plus tôt (courrier en annexe).

Représentants à l'assemblée générale de la FFVRC.

- Vincent REYNIER et David ARMAND (à confirmer).

Jeune Talent FFVRC.

- Nolan TROMBETA, déjà proposé l'an dernier, est reconduit pour cette saison.

Clôture de la réunion à 15h35.

II. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Ouverture de la réunion à 15h35.

Vote des nouveaux statuts pour la Ligue PACA tels que proposés par le Comité Directeur.

Pour : 61 voix

Contre : 11 voix

Abstention : 0

➔ Les nouveaux statuts de la Ligue PACA sont adoptés.

Ouverture de la réunion à 16h00.

Le président,
Édouard FARINES

Le secrétaire,
Vincent REYNIER

Annexe : rapport financier.

Rapport du Trésorier pour l'exercice du 30-10-22 au 31-12-22

Bilan financier 2022 :

L'année financière se résume ainsi :

Les recettes :

- Les recettes liées aux cotisations club s'élèvent à 1 502,00 € (à ce sujet je n'ai rien reçu de la part des clubs suivants : Mini Racing Club Marignane (19 €), Modélisme Auto Sporting Club Oraison TT (9 €) et Mini Racing Club Antibois (3€))
- Remboursement d'avances de frais de déplacement pour 264.96 €
- La fédération française nous a versé 4 709 € au titre de l'année 2021.

Les recettes s'établissent ainsi à +6 475,96 €

Les dépenses :

- les frais bancaires pour 599,20 €
- des dépenses liés aux déplacements et frais divers pour 2 334.13 €
- des dépenses pour achat de puces pour 546,00 €
- des dépenses liés au site Web et zoom pour 102,17 €
- une aide exceptionnelle pour le club de Cogolin pour 483.00 €
- des achats de fleurs pour les obsèques de Mr Paul et de Mr Siegwald pour 124.60 €
- le remplacement de l'imprimante ligue zone 11 pour 123,92 €

Les dépenses s'établissent ainsi à – 4 313,02 €

Ainsi donc le compte se traduit par un solde positif de **2 162,94 €** au 31/12/2022.

Au 1er janvier 2023, le solde en banque est de 5 932,69 €

Le trésorier,
Patrick LERDA

Annexe : courrier à la FFVRC.

Pertuis, le 17 janvier 2023

Objet : affiliation et mise à jour des statuts des clubs

Monsieur le Président,

L'assemblée générale de notre Ligue s'est déroulée dimanche 15 janvier à cette occasion les clubs présents nous ont fait part de leurs inquiétudes et de leurs interrogations concernant les conditions d'affiliation et la mise à jour des statuts demandés par la FFVRC résultant de l'agrément par le ministère des sports de notre fédération.

Les clubs présents souhaitent notamment que les statuts et les conditions d'affiliation ne fassent pas mention d'une affiliation exclusive à la FFVRC. En effet certaines de nos associations sont déjà affiliées à d'autres fédérations sportives, reconnues par le ministère, et souhaiteraient conserver cette spécificité qui ne nuit pas à la promotion et à la pratique de notre sport. Nous avons également le cas d'un club qui n'a pas d'association propre mais dépend d'une association communale multisports, il lui est donc impossible d'adopter des statuts exclusifs à la FFVRC. Nous souhaiterions donc que les statuts et les conditions d'affiliation fassent mention de l'obligation pour l'association de respecter les règles de la FFVRC sans pour autant la priver de la possibilité de s'affilier à une autre fédération dont elle respectera également les règles.

Il en est de même pour l'obligation de licencier tous les adhérents de l'association à la FFVRC, comment faire lorsqu'un club propose une activité de type crawler par exemple qui n'est pas reconnue à l'heure actuelle par notre fédération ? Nous souhaiterions que le contrat d'affiliation ne mentionne l'obligation de licence que pour les compétiteurs pratiquants les disciplines reconnues par la FFVRC.

Certains points demandés lors de l'affiliation posent également question, pourquoi une licence Nationale obligatoire ? Pourquoi devoir fournir la comptabilité du club alors que la FFVRC ne verse aucune subvention aux clubs ?

De manière plus globale, ces changements sont perçus de manière coercitive par les clubs. Il serait souhaitable de laisser un délai d'un an pour discuter et échanger à propos de toutes ces nouvelles dispositions. Il serait également utile qu'une communication soit faite sur les avantages que notre reconnaissance par le ministère apporte concrètement à nos clubs.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes plus amicales salutations.

Pour le bureau de la Ligue,
Le secrétaire,
Vincent REYNIER